

Rennes, le 09/02/04



DRIRE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'INDUSTRIE
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
DE BRETAGNE

9, rue du Clos Courtel
CS 34308
35043 RENNES Cedex
Téléphone : 02 99 87 43 21
Télécopie : 02 99 87 43 03

Division Contrôles Techniques et Métrologie

M. LE MARTRET Michel
235 Rocher de la Croix
29470 PLOUGASTEL-DAOULAS

DECISION N° E-CTM/2004 – 68
du 09/02/04

Après examen de votre demande de dérogation relative au véhicule :

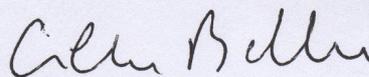
- ◆ marque : CHANG JIANG
- ◆ type : (plaque constructeur) : C5750
- ◆ n° de série : 60600297
- ◆ genre : MTTE

et en application de la circulaire n° 24180 du 23 février 1993 du Directeur de la Sécurité et de la Circulation Routières,

les dérogations aux dispositions des arrêtés ministériels suivants sont accordées **uniquement sur l'aspect conformité**, le bon fonctionnement de chaque entité doit être assuré :

1.4 Niveau sonore (arrêté du 13 avril 1972 modifié)

Le Directeur Régional de l'Industrie,
de la Recherche et de l'Environnement,



G. BELLEC

NB : La présente décision doit être conservée par le propriétaire du véhicule et présentée lors des contrôles techniques du véhicule.